Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 064-200087492-20260521-08_2026DEL-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures 30, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 13 mai 2026 et transmise par voie électronique le 13 mai 2026, et sous la présence du Doyen d'âge, Monsieur OMS Bernard.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. ARBERET Jean-Marc (CAPBP), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), M. CHAGOT Raymond (CAPBP), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOUS Jean-Christophe (LASSEUBE), M. DUMAS François (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), Mme LAUGE Martine (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORA Pascal (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN), M. TURON Jean-Luc (CCPN), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS) et M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP).

ABSENTS EXCUSES : M. BERNIARD Claude (LASSEUBE – représenté par M. DOUS Jean-Christophe, délégué suppléant), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), Mme HORROD Vanessa (CAPBP - représentée par M. CHAGOT Raymond, délégué suppléant), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP - représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), et M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP - représenté par M. ARBERET Jean-Marc, délégué suppléant).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier

Délibération n° 08-2026 – Election du Président

Rapporteur : Monsieur OMS Bernard

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, la séance est ouverte et présidée par le plus âgé des membres de l'assemblée en vue de procéder à l'élection du Président.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-7, dont les dispositions sont transposables à l'élection du Président ;

Vu l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales relevant des inéligibilités et des incompatibilités applicables au Président et aux membres du Bureau ;

Considérant que l'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; le candidat qui obtient le plus de voix à ce troisième tour est proclamé élu. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Ainsi, Monsieur Bernard OMS est désigné afin d'assurer les fonctions de Président de séance. Il est également proposé de désigner Monsieur Xavier POURTAU pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président de séance invite, dès lors, le Comité syndical à procéder à l'élection du / de la Président(e).

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-08_2026DEL-DE

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats.

Mme Pauline CORMY et M. Bernard FALTRAUER sont nommés assesseurs.

Le Comité, ouï l'exposé du Président de séance, et après en avoir délibéré,

PROCÈDE à l'élection du Président.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Monsieur Michel BERNOS se présente à la Présidence du Syndicat.

Nombre de bulletins : 37
N'ayant pas pris part au vote : 0
A déduire suffrages blancs : 1
A déduire suffrages nuls : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 36
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Michel BERNOS : 36 (trente-six) voix.

M. Michel BERNOS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU